



Expérimentations organisationnelles : c'est bon mais c'est long !

Lors de la Paris Healthcare Week, une session était consacrée aux expérimentations organisationnelles et financières prévues par l'article 51 de la LFSS 2018 pour une durée maximale de cinq ans. Les différents acteurs ont témoigné de la grande dynamique qu'elles suscitent mais aussi de l'extrême lenteur de leur mise en œuvre.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)